

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du mercredi 30 juillet 2025 Par suite d'une convocation en date du 18 juillet 2025, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 30 juillet 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 11 Délibération n°D_2025_07_30_15</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absent ayant donné procuration : M. Laurent Esteulle à M. Christophe Comé Absent excusé : / Absents : M. Jean-Philippe Gecchele, M. Norbert Regard Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Renouvellement du contrat d'assurance statutaire du personnel de la collectivité

La collectivité est actuellement assurée pour ses obligations statutaires vis-à-vis de ses agents dans le cadre du contrat souscrit auprès du CIGAC par l'intermédiaire de GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE.

Il est proposé de renouveler, sans modification des conditions générales des garanties et franchises en cours, à compter du 1^{er} janvier 2026, l'adhésion de la commune à ce contrat aux conditions suivantes :

*** Agents CNRACL :**

- Maladie (franchise de 10 jours ferme),
- Congé Longue Maladie / Congé Longue Durée (sans franchise)
- Maternité (sans franchise)
- ATMP (sans franchise)
- Frais de soins liés aux accidents et maladies imputables au service
- Décès

Taux de cotisation Incapacité : 4.62 % des rémunérations des agents CNRACL

Taux de cotisation Décès : 0.27 % des rémunérations des agents CNRACL

*** Agents IRCANTEC :**

- Maladie (franchise de 10 jours ferme)
- Congé Longue Maladie / Congé Longue Durée (sans franchise)
- Maternité (sans franchise)
- ATMP (sans franchise)

Taux de cotisation Incapacité : 1.01 % des rémunérations des agents IRCANTEC

Le contrat est souscrit pour une durée de 5 ans avec possibilité de résiliation annuelle sous préavis de 3 mois avant l'échéance.

S'LO

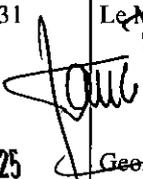
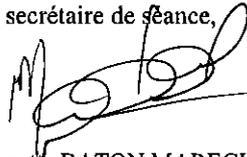
Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

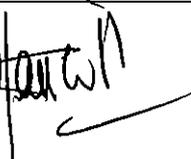
♦ **APPROUVE** le renouvellement du contrat statutaire proposé par le CIGAC par l'intermédiaire de GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE.

♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la collectivité, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 31 juillet 2025	Fait à Contamine-Sarzin, le 30 juillet 2025
De sa publication : 31 juillet 2025	Le Maire  Le secrétaire de séance, 
Et de sa mise en ligne le : 31 JUIL. 2025	 Georges CARRICATTI Pierrette BATON MARECHAL

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Georges Carricatti, the Mayor.